**Programme de Microfinancements du Fonds pour l’Environnement Mondial – PMF FEM / PNUD Tunisie**

**Appel à projets 2019 - 6ème phase opérationnelle-deuxième appel**

Le dossier de cet appel à projets est composé du texte ci-dessous et de l’annexe1 Formulaire de projet qui fait partie intégrale de l’appel à projets :

**Date de lancement de l’appel à projets :** 20 mai 2019

**Date de clôture :** 30 Juin 2019 à 16H00 (voir Formulaire)

**I. Contexte:**

Le Programme de Micro Financements (PMF) du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) fournit aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires de bases (ONG / OCB) dans les pays en développement des subventions pour leur permettre de relever les défis[[1]](#footnote-1) environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable.

Le PMF est un programme CORE du FEM, mis en œuvre par le PNUD et exécuté par l'UNOPS. Le PMF Tunisie a initié ses activités en Tunisie depuis l’année 1993. Depuis lors, il a réussi à financer et à fournir un support technique à plus de 180 projets.

Durant sa 6ème phase opérationnelle (OP6) mise en œuvre entre 2016 et 2020, le PMF s’est fixé comme objectif de soutenir la création de bénéfices environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial à travers des solutions communautaires et locales qui complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale.

En 2018, un premier appel a été lancé et 12 projets ont été retenus.

Ce deuxième appel s’inscrit dans la continuité de l’appui des associations tunisiennes et des organisations communautaires de base (GDA et SMSA) enregistrée légalement en Tunisie.

Les jeunes associations sont encouragées à participer à cet appel à projets.

**II. Paysages d’intervention :**

**Pour ce deuxième appel de l’OP6, le programme sera focalisé sur les problématiques environnementales touchant les aires marines, protégées et non protégées, dans le nord et le centre de la Tunisie uniquement.**

Les gouvernorats éligibles pour le présent appel sont **Jendouba-Beja-Bizerte- Grand Tunis-Nabeul-Sousse-Monastir et Mahdia.**

**III. Objectif global :**

L’objectif global de cet appel à projets est de soutenir des initiatives communautaires qui permettront de promouvoir des **approches intégrées** (biodiversité marine, changement climatique, pollution marine, recours aux énergies renouvelables dans les paysages marins… ), **inclusives** (notamment pour les jeunes et le genre) et innovantes conservatrices du patrimoine naturel, incluant la valorisation des connaissances traditionnelles liées à la biodiversité.

**IV- Initiatives stratégiques soutenues par le PMF FEM pour le deuxième appel à projets OP6 :**

1. **Conservation et protection des paysages marins à l’échelle communautaire**

Les projets de conservation de paysages doivent identifier des écosystèmes importants et utiliser une approche communautaire de conservation des paysages marins.

[L’adoption d’une approche paysagère](https://portals.iucn.org/library/efiles/edocs/2005-006.pdf) basée sur une approche plurisectorielle avec la participation des communautés dans la conservation des paysages est recherchée. L'intégration de l'approche paysage au sein des projets contribue à promouvoir le lien entre la **conservation de la biodiversité,** le **développement durable** et les **préoccupations sociales**. La mise en œuvre de cette approche par le PMF est basée sur les micros-financements pour soutenir des activités de renforcement des capacités, les échanges et l'entretien d’un réseau à l'échelle du paysage tout en forgeant de nouveaux partenariats financiers.

Avec l’adoption en 2010 du [Cadre du plan stratégique 2020 de la CBD incluant les objectifs d’Aichi](https://www.cbd.int/sp/), un changement de paradigme se produit dans la manière dont les parties et le système multilatéral abordent ce thème. En particulier, les stratégies de gestion de la biodiversité reconnaissent et renforcent de plus en plus le rôle vital des communautés locales et des peuples autochtones dans la conservation volontaire de la biodiversité en dehors du cadre formel gouvernemental des Aires Protégées.

Les projets appuieront ainsi la reconnaissance, le soutien et l'efficacité globale de la conservation de la biodiversité, des moyens de subsistance durables et la résilience au changement climatique, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs d'Aichi 11 (zones protégées), 14 (services des écosystèmes) et 18 (connaissances, innovations et pratiques traditionnelles) de la Stratégie globale de la biodiversité 2020.

1. **Les « co-avantages » de l’accès à l’énergie à faible émission de carbone**

Durant l’OP6, l’accent est mis sur la mise en place de **solutions énergétiques ascendantes**, « bottom-up », qui sont **peu coûteuses** et offrent un **fort potentiel de réduction des émissions de carbone**, y compris les petites **centrales hydroélectriques**, les **systèmes de bioénergie** à partir des déchets et les **foyers améliorés**. Ces solutions alignées sur les stratégies nationales (par exemple, les NAMA, les politiques d'accès à l'énergie, etc.) constituent une partie cruciale de la "décarbonisation", tout en répondant aux besoins énergétiques des communautés rurales éloignées, sans accès à l'électricité et qui comptent encore sur la biomasse traditionnelle pour la cuisson.

Ces solutions énergétiques ascendantes utiliseront également une approche intégrée dépassant le secteur de l’énergie et visant à améliorer la résilience aux changements climatiques, à réduire la pauvreté, à accroître l’égalité entre les sexes et à atteindre les objectifs de développement durable.

Les activités incluront des efforts de renforcement des capacités permettant aux communautés de développer et d’utiliser des **technologies innovantes** en fournissant un financement catalytique à travers des subventions versées directement aux Organismes de la Société Civile et aux communautés.

Le PMF FEM cherche à appuyer la mise en place de technologies et d’approches innovantes avec un appui financier initial et à encourager une diffusion plus large de ces technologies et approches pour viser une mise à l’échelle.

Les solutions énergétiques doivent adresser les obstacles majeurs aux investissements et au financement pour l'accès à l'énergie et l’absence de partage de l'information sur l’alternative et les solutions énergétiques durables disponibles.

1. **Pollution marine**

La pollution marine se retrouve dans tous les océans et mers du monde, même dans les régions les plus reculées. L'augmentation continue de la quantité de déchets solides que produisent les humains et la vitesse très lente à laquelle ces déchets se dégradent entraînent une augmentation progressive de la quantité de déchets qui se trouvent en mer, dans les fonds marins et le long des côtes à travers le monde.

Les activités humaines sur terre sont les principales sources de pollution marine. Il s'agit notamment du déversement de déchets le long des côtes, des déchets sur les plages et de la décomposition des navires. Les inondations et d'autres événements liés à l'orage éliminent ces déchets dans la mer où ils coulent ou sont emportés par des courants. Les principales sources maritimes de pollution marine comprennent les engins de pêche abandonnés, les activités d'expédition et le dumping légal et illégal.

Toute cette pollution provoque de graves pertes économiques. Les communautés côtières sont confrontées à des dépenses accrues en matière de nettoyage des plages, de santé publique et d'élimination des déchets.

La pollution marine provoque également une perte de biodiversité et entrave les fonctions et les services de l'écosystème. Les engins de pêche abandonnés peuvent entamer et tuer la vie marine et étouffer les habitats fauniques. Les pesticides et autres toxines adhèrent à de minuscules particules de plastiques rejetés (micro plastiques), qui peuvent être ingérés accidentellement par une petite vie aquatique. Une fois ingestées, les toxines se multiplient à mesure qu'elles progressent dans la chaîne alimentaire, s'accumulent dans les oiseaux, la vie marine et éventuellement les humains.

Ainsi dans le cadre de cette composante, les associations et OCB sont appelées à soumettre des propositions pour lutter contre les sources de ces pollutions, réduire le niveau des déchets existants, développer des activités résilientes tel que le recyclage des déchets de manière durable.

**V-Critères d’éligibilité :**

Les propositions de projets doivent :

* S’inscrire pleinement dans les lignes directrices de ce deuxième appel à projets et mentionnées dans le paragraphe IV
* Prendre en considération le contexte environnemental national et être alignées avec les objectifs de la stratégie nationale de l’environnement et du développement durable (SNDD) ;
* être cohérentes et stratégiques ;
* être mises en œuvre dans les paysages marins ayant une importance environnementale mondiale reconnue ;
* associer les organisations locales et l’administration publique compétente et se baser sur les ressources scientifiques et techniques locales ;
* s’appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, de la mise en œuvre et de l‘évaluation des projets ;
* prendre en considération l’approche genre et impliquer les jeunes ;
* avoir un impact évident sur la communauté et sur la conservation des paysages
* contribuer avec un cofinancement en nature et en numéraire
* Avoir un ancrage institutionnel (partenariat avec institutions de recherche, administration, organisations internationales)

**VI-Budget**

L’octroi de subventions dans le cadre de cet appel à projets suivra les lignes directrices opérationnelles du PMF FEM, et le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser la limite de 50.000 USD. Le plafond de financement ne sera accordé qu’à des projets ayant une portée importante. La moyenne de financement est de 25.000 USD. Des subventions de 2500 à 5000 USD peuvent être proposées par les associations/GDA/SMSA de base pour l’élaboration de leur cadre stratégique/études ou pour des projets de renforcement des capacités.

Le PMF/FEM applique le principe du cofinancement entre les partenaires pertinents du projet (y compris l’apport de l’ONG, le bénévolat..). Un cofinancement en nature et en espèces est exigé et doit être spécifié dans la fiche de projet.

**VII-Durée des projets**

La durée de chaque projet est de 18 mois, en moyenne, et ne doit pas dépasser 24 mois.

**VIII-Modalités de soumission**

Les propositions complètes doivent être reçues au plus tard le 30 juin 2019, à 16h00, par email à l’adresse suivante : [sgptunisia@unops.org](mailto:sgptunisia@unops.org) et par voie postale à l’adresse suivante : PNUD, Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour D, Deuxième étage Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie

avec la mention suivante : Ne pas ouvrir TUN/SGP/OP6/CORE/2

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

1. Le formulaire annexe 1 ci-joint dûment complété
2. Le dossier relatif à la structure :

* Le Statut et le règlement interne de l’ONG
* La publication au JORT
* Le PV des 2 dernières assemblées générales tenues par l’ONG, (non applicable aux associations créées après janvier 2018)
* Les deux derniers rapports narratifs et financiers des activités annuelles de l’association (non applicable aux associations créées après janvier 2018)
* La liste des membres du bureau et du staff payé ainsi que les autres ressources à disposition de l’association/ GDA/SMSA
* La liste des adhérents
* Un accord de principe ou définitif de partenariats avec les autorités locales, nationales ou établissements de recherche.
* Tout autre document qui peut appuyer le dossier de soumission notamment et les documents produits par le soumissionnaire en relation avec le projet.

Les nouvelles associations sont encouragées à participer à cet appel

Chaque ONG ne peut soumettre qu’une seule proposition de projet.

**IX-Modalités de sélection :**

Toutes les propositions reçues seront présentées au Comité National de Pilotage du PMF/FEM, unique instance qui statue sur l’octroi de financement sur la base des critères ci-dessus, pour examen et décision. Seules les associations/GDA/SMSA DE BASE présélectionnées seront contactées.

--------------------------------------------------

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique [sgptunisia@unops.org](mailto:sgptunisia@unops.org) plus tard le 20 juin 2019 [sgptunisia@unops.org](mailto:sgptunisia@unops.org)

**Diffusé, le 20 Mai 2019**

1. Les thématiques focales du FEM incluent : la biodiversité, le changement climatique, la gestion durable de la terre, les eaux internationales, lutte contre la dégradation des terres et les produits chimiques [↑](#footnote-ref-1)